

**Dossier**

Pour le revenu minimum social garanti

Voici une pièce nouvelle au dossier sur le « revenu minimum social garanti » que nous avons ouvert dans notre numéro 173. Il s'agit cette semaine d'un aspect particulier du problème : le revenu minimum en agriculture. La solution pour laquelle se battent nos camarades paysans s'inspire d'un principe sain : mieux vaut dépenser de l'argent pour permettre aux hommes de poursuivre leur activité professionnelle que leur verser des indemnités pour qu'ils cessent de travailler — même si la fausse conception de la « rentabilité » capitaliste pousse dans le sens contraire.

Un revenu garanti en agriculture

Le développement d'une agriculture industrielle avec peu d'agriculteurs coûte cher : indemnisation pour les exploitations qui disparaissent, désertification, chômage, pollution, stockage des excédents. Il vaut mieux garantir un revenu suffisant à un nombre suffisant de paysans.

Aux Assises paysannes des 17 et 18 mars derniers, une des six commissions était consacrée au thème du revenu agricole. C'est celle qui attira le plus de participants, au point qu'elle dut être dédoublée.

Le problème de fond du revenu agricole minimum, vieille revendication des Paysans travailleurs du temps de la revue *Vent d'ouest*, est le suivant : si les salariés gagnent le SMIC avec 40 (ou maintenant 39) heures hebdomadaires, pourquoi un paysan n'aurait-il pas droit — y compris en zone de montagne — au même revenu pour un horaire de travail équivalent ?

Ce problème fondamental était abordé différemment aux Assises : pour résumer, il s'agissait de savoir combien d'exploitations agricoles on souhaitait maintenir en France et, à partir de là, pour les maintenir, quel revenu agricole minimum décent on est prêt à leur garantir pour être assuré de conserver au moins 700 000 exploitations agricoles dans les années à venir.

Il ne s'agissait donc plus du thème électoraliste et démagogique de la défense de l'exploitation familiale de la FNSEA, avec lequel on est parvenu à éliminer une grande partie des agriculteurs en quelques décennies, mais de poser en termes arithmétiques : combien d'agriculteurs et quel financement pour assurer leur maintien ?

Plus précisément encore, le revenu agricole minimum garanti s'oppose au maintien du revenu prévu par la politique agricole de la Communauté européenne dans le cadre de *l'agriculture duale*.

Dans un cas, un volume de production assure un revenu minimum décent à l'agriculteur et cela lui permet de maintenir son exploitation, de la vendre ou de la transmettre ; dans l'autre cas, celui de l'agriculture duale, nous avons affaire à un système d'allocations

ou de subventions, qui va de pair avec la liquidation de deux ou trois cent mille exploitations dans les prochaines années.

La Communauté européenne paiera — et paiera certainement très cher — les agriculteurs pour qu'ils arrêtent de produire, pour qu'ils se reconvertisent dans le tourisme, l'artisanat, la pluriactivité ou le salariat. Elle paiera pour étouffer les révoltes. Et plus les manifestations s'amplifieront, plus l'argent coulera à flots... Mais plus tard les terres retourneront en friches, les dernières écoles fermeront, il ne restera que des retraités, des sapins et des parachutistes en train de crapahuter dans des villages désertés.

D'un côté, la garantie du revenu agricole permet le maintien et, pourquoi pas en cette période de chômage, le développement du nombre d'exploitations ; de l'autre, les allocations de la CEE permettent d'écraser les révoltes paysannes plus sûrement que la maréchaussée afin de liquider les exploitations agricoles jugées marginales, non rentables, pour concentrer la production dans de grandes unités spécialisées à l'américaine.

Prix garantis et prix du marché

Si on accepte le principe d'un revenu agricole minimum garanti — et encore faudrait-il un rapport de force syndical pour l'imposer — il faut nécessairement, pour être crédible, concevoir et préciser son fonctionnement et son financement.

Pour les agriculteurs réunis à Bondy lors des Assises paysannes, il s'agit d'un revenu lié à un volume de production dans une filière donnée et pour une région précise. Chaque région en France, en Europe, ayant des prix garantis pouvant varier selon le mode de production dans la filière et selon le nombre d'ex-

**Dossier**

exploitations que l'on souhaite maintenir ou développer.

Le prix est garanti pour un volume de production, il doit permettre à l'exploitant de vivre, lui et sa famille, décemment sur la terre qu'il exploite. Le niveau de vie doit donc être comparativement équivalent à celui d'un salarié. Au-delà du quantum réglementaire, le prix est libre, il est celui du marché et il y a donc régulation de la production par les prix.

Comme le revenu ne dépend pas uniquement du prix, puisque le climat, le terrain, le mode de production intensif ou extensif, les investissements, etc., entrent en compte également, cette garantie de prix doit varier suivant les régions. Plus élevée en montagne et dans les régions où il apparaît nécessaire de maintenir une population rurale importante, elle sera plus faible en plaine.

Partant du principe que l'agriculture industrielle coûte cher lorsqu'on intègre les coûts sociaux (désertification, chômage), la pollution et le stockage des excédents, les Assises ont proposé de faire payer les excédents à ceux qui les produisent — en supprimant toute subvention au-delà du quantum — et de faire payer également la pollution aux pollueurs par un système de taxation.

Bien entendu, si les écologistes et l'opinion publique appuient ces propositions (souvenez-vous de l'affaire des veaux aux hormones), un certain nombre d'« ateliers » industrialisés, déjà en équilibre financier précaire, vont devenir non rentables ; seules survivront les exploitations à dimension humaine bénéficiant, pour un volume adéquat, d'une garantie de prix.

Les structures capitalistes poussent au productivisme

Ceci dit, même si un syndicalisme en quelque sorte révolutionnaire arrive à bouleverser l'évolution des structures agricoles en France, il restera à résoudre un certain nombre de problèmes en relation avec les structures capitalistes impliquées dans l'ancienne politique et directement à l'origine de l'évolution productiviste en cours ; c'est-à-dire avec les banques (le Crédit agricole ne finance plus que des installations s'intégrant aux industries agro-alimentaires), les coopératives et les industriels (qui, pour satisfaire aux exigences du négoce et des centrales d'achat, centralisent de façon mégalomane leurs unités de production et de transformation) ; bien entendu la

concentration hypercapitaliste de la production et de la transformation s'oppose au maintien d'une population rurale importante.

Le négoce international, les centrales d'achat des grandes surfaces sont à l'origine de la politique de standardisation des produits, d'inflation des volumes et par conséquent de l'industrialisation forcée de l'agriculture.

La mise en place d'un revenu agricole minimum garanti ne devrait pas être à l'origine d'une hausse des prix à la consommation, au contraire, puisqu'au-delà du quantum subventionné le prix du litre de lait par exemple sera au cours mondial de 90 centimes au lieu d'être à 1,90 franc. Tout le monde, industriels, consommateurs, a donc intérêt à voir s'appliquer à l'agriculture le revenu garanti.

Les gros producteurs profitent des subventions

Actuellement la CEE subventionne 55 centimes chaque litre de lait. La France produit 25 millions de tonnes de lait ; mais l'essentiel, les trois quarts des subventions vont à des gros producteurs et constitue une manne financière. La CEE, l'Etat français et les plus gros producteurs sont tous d'accord pour se partager le gâteau discrètement.

En sens opposé, le financement d'un volume permettant de garantir un revenu devrait se faire très simplement par globalisation des subventions du FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles, sert à financer l'agriculture). Il ne s'agirait plus de payer 55 centimes par litre pour toute la quantité produite, mais seulement pour les 80 000, 100 000 ou 120 000 premiers litres. Davantage de subventions au litre pour des quantités réduites.

Quant à l'organisation d'un tel système, la profession est suffisamment entraînée à répartir telle ou telle subvention sécheresse, telle ou telle prime à la « vache tondeuse », telle ou telle allocation de l'ANDA pour que, disent les responsables syndicaux de la FNSP et de la CNSTP, la mise en place du revenu agricole minimum garanti apparaisse finalement très aisée par rapport à celle actuelle des pénalités laitières et de la propriété des quotas dont la réglementation, trois ans après leur mise en place, n'est toujours pas élaborée...

Marc SARACINO